

ÉDITORIAL

Par leurs actions et leurs choix en matière de mobilité, les collectivités peuvent contribuer à la diminution de la consommation d'énergie, à la réduction du bruit et à l'amélioration de la qualité de l'air. Elles peuvent adopter une démarche exemplaire sous différentes formes : planification de la mobilité sur le territoire (urbanisme, multimodalité, transports en commun, déplacements doux...), incitations à des modes de transport peu polluants au travers de la commande publique, choix de véhicules moins polluants pour leur flotte propre...

L'ensemble de l'équipe du CAUE se joint au CEP pour vous souhaiter une excellente année 2021 !

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2019, **61 628 foyers** en Guadeloupe ont bénéficié du chèque énergie (il permet de régler des factures d'énergie ou des travaux de rénovations énergétiques). Ils étaient 49 286 foyers en 2018, soit une **augmentation de 20%**.

Source : Préfecture de la Guadeloupe

RETOURS SUR..

LES ATELIERS TECHNIQUES CEP 2020

Organisés sous la forme d'un webinaire d'échanges et de sensibilisation des élus, des cadres et agents techniques territoriaux aux questions liées à la maîtrise de l'énergie, la 10ème édition des Ateliers Techniques CEP s'est déroulé le 18 novembre 2020 en visioconférence via l'outil Zoom, ceci au vu du contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19.

La thématique principale abordée au cours de cette édition fut la « Précarité énergétique ». Le contenu de ces ateliers s'est articulé autour de la définition de la précarité énergétique en Guadeloupe, du retour d'expérience d'un Espace Info Énergie, de la solidarité énergétique et des leviers d'actions pour une collectivité.

11 collectivités furent représentées parmi la quarantaine de participants sur l'ensemble du webinaire, permettant ainsi des débats de qualité autour d'un sujet d'actualité.

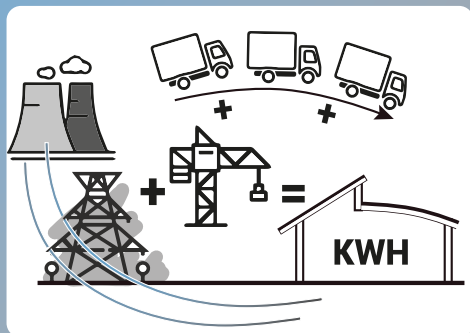
Précarité énergétique en Guadeloupe

L'étude menée en 2017 par l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) établie **4 dimensions majeures de la précarité énergétique en Guadeloupe** :

- Équipements et pratiques
- Sécurité des installations
- Accès à l'information et aux institutions
- Mobilité et transport



FOCUS
L'ÉNERGIE GRISE DES MATÉRIAUX



Elle représente l'ensemble de la consommation énergétique nécessaire au cycle de vie d'un matériau : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage ou l'élimination.

Son calcul se fait lors de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) ou lors de l'analyse de la qualité environnementale des matériaux. L'énergie grise d'un bâtiment est loin d'être négligeable, et plus particulièrement dans un milieu insulaire comme l'archipel Guadeloupe. En effet, elle représente un impact carbone équivalent à plusieurs années de consommation d'énergie d'un bâtiment en exploitation.

Source : GT ICEB

LES ATELIERS TECHNIQUES CEP 2020

...SUITE

Afin d'inclure ces quatre dimensions, l'étude propose la définition suivante pour la précarité énergétique sur le territoire de la Guadeloupe :

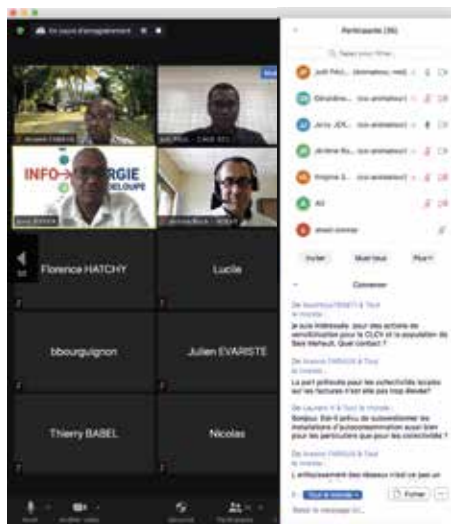
« Est en situation de précarité énergétique un individu qui ne dispose pas des **ressources** économiques, sociales, ni des **connaissances** nécessaires pour maintenir un niveau de dépenses liées au **transport** et à l'**énergie domestique** adapté à son niveau de vie et/ou pour disposer d'un environnement sociotechnique ne portant pas atteinte à l'intégrité de sa personne. »

La précarité énergétique en Guadeloupe s'inscrit néanmoins dans une précarité économie plus large :

- Revenu médian brut des ménages significativement inférieur à l'Hexagone
- Disparité des richesses plus élevée.

Retour d'expérience d'un Espace Info Énergie

L'Espace Info Énergie a pour mission d'**informer et conseiller les particuliers sur la maîtrise de l'énergie**. C'est dans ce cadre qu'il collabore avec les CCAS des communes, la banque alimentaire ou encore des associations afin de les accompagner dans l'**identification des publics précaires** et la mise en place d'**actions de sensibilisation** (analyse des factures d'électricité, visites à domicile, diagnostic des appareils énergivores, présentation des aides disponibles...)



Solidarité énergétique

Le Groupe EDF met en œuvre une politique de solidarité depuis plus de 30 ans au travers de 3 axes :

- L'aide au paiement
- L'accompagnement
- La prévention

Le Pôle Solidarité Énergie (PSE) d'EDF Archipel Guadeloupe a pour objectifs :

- D'accompagner les clients dans les moments difficiles
- D'aider les clients à mieux consommer
- De maîtriser la créance des clients précaires
- De renforcer l'ancrage territorial

Leviers d'actions pour une collectivité

3 grands principes :

● Se former avec le CNFPT

Formation « Précarité énergétique : Comprendre et agir » (à destination des professionnels de l'action sociale et de l'amélioration de l'habitat)

Formation « La définition d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique » (à destination des cadres impliqués dans la lutte contre les exclusions)

● S'appuyer sur les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Choix d'acteurs pour le repérage et l'accompagnement des ménages pour lutter contre la précarité énergétique (indicateurs de contexte, de mesure et de suivi)

● Mettre en œuvre des actions

Analyse et traitement des situations des personnes en difficulté

Accompagnement aux changements de pratiques

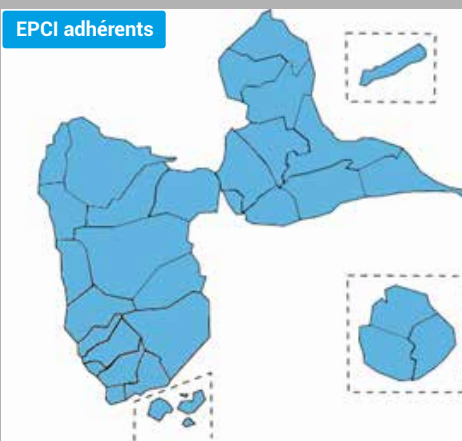
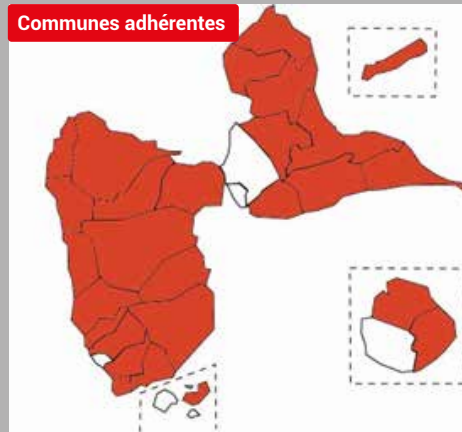
Le support de présentation et le replay du webinar sont disponibles en ligne :

<http://www.caue971.org/conseil-energie-partage/214/les-ateliers-techniques-du-cep-2020-la-precarite-energetique>

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/01/21, 34 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

- * Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CASBT, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINCILY - Directeur
Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Adjoint à la direction
Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Énergie Partagée (CEP)
Publication : CAUE de la Guadeloupe
Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE
Impression : Grand Large
Dépôt légal : Janvier 2012
Numéro ISSN : 2276-1810
Date de parution : Janvier 2021

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46
 Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex
 Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77
 Mail : paul.j@caue971.org
 Secrétariat : contact@caue971.org
 Web : www.caue971.org



Le CAUE est membre de la **FNCAUE**
www.fncaue.fr

Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :

